

Concours Psychomotricien

Soignant et Educatif

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/8/2008 13:33:02

Missions : Le psychomotricien est habilité à accomplir, sur prescription médicale et après examen neuropsychologique du patient par le médecin, les actes professionnels sur des patients dont l'usage, l'image ou l'investissement du corps sont altérés par des troubles **neurologiques, psychologiques ou psychiatriques.**

Il contribue, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des **déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.**

La psychomotricité améliore l'adaptation perceptivo-motrice de l'individu en s'appuyant sur :

- Le bilan psychomoteur
- L'éducation précoce et la stimulation psychomotrice
- Le rééducation des troubles du développement psychomoteur
- La production d'un projet thérapeutique avec mise en place d'une rééducation autant qualitative que quantitative.
- Les techniques d'interventions sur l'abord corporel sans négliger l'aspect cognitif. Les thérapies font intervenir le **jeu corporel, la gymnastique, l'expression gestuelle ou bien encore la relaxation.** Le traitement psychomoteur est entrepris sur prescription médicale et s'adresse aux patients de tous âges.

LES ETUDES

La **préparation du Diplôme d'Etat de Psychomotricien se déroule sur trois années.** Elle s'organise autour de trois pôles : **Enseignement théorique** (Anatomie, physiologie, psychologie, pédopsychiatrie, psychiatrie, psychomotricité, déontologie et législation). **Enseignement pratique** (psychomotricité, relaxation, rythmes, graphomotricité, expression corporelle et scénique, dessin, peinture). **Stages professionnels** (crèche, école maternelle, hôpital psychiatrique, Centre d'Aide par le Travail, gériatrie, C.M.P., I.M.E. etc.). Le **Diplôme d'Etat de Psychomotricien** est délivré par la DRASS après validation des épreuves finales théorique et pratique et soutenance d'un mémoire de fin d'études. **LE CONCOURS**

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence, ou avoir satisfait à l'examen « Droit d'Entrée à l'Université ».
- Etre inscrit(e) en classe de terminale, l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du Diplôme.
- Etre titulaire du certificat de Validation des Acquis Professionnels délivré par la DRASS.

NATURE DES EPREUVES :

Chaque école est autonome dans le choix des sujets et l'organisation de son concours.

Deux épreuves d'admissibilité : Biologie : Epreuve écrite d'une durée de 2 heures et notée sur 20.

Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthèses de documents.

Français : Epreuve écrite d'une durée de 2 heures et notée sur 20 .

Résumé, contraction de texte, discussion, questions de vocabulaire ou de compréhension de texte.